



Royal Judo Club de Nivelles asbl .

Affilié à la **Ligue Royale Belge de Judo** et à la **Fédération Internationale de Judo**. Agréé par l'A.D.E.P.S.
Président : THAYSE Claude, Allée Fonds Avaux n°16 , 1400 NIVELLES - 0478 /28 93 28
Secrétaire: SEMES, Patrick Rue de Bruxelles, 116-6210 REVES - 071/84.01.10.
Trésorier : Munaut Jean François Rue Panier, n° 1-1470 GENAPPE - 0476/62 00 92
Affilié à la Fédération Francophone Belge de Judo sous le N° 2179

Site Internet : <http://www.Judonivelles.be> Email: secretariat@judonivelles.be

SEPT 14



REGLEMENT D'ORDE INTERIEUR 2019 / 2020

1. MONITEURS

Nos cours sont assumés par nos moniteurs : Sophie DALLONS ceinture Noire 3^e Dan et Fernand GIGOT ceinture noire 5^e Dan

Chaque cours est réalisé avec l'aide d'assistants diplômés

2. COTISATION et LICENCE

La licence assurance est valable pendant 12 mois.

Le montant de la cotisation et de la licence est de **200€** pour les pratiquants du cours N°1 et **220€** pour les pratiquants des cours N°2 et N°3, pour la période qui s'étend de début septembre à fin juin. Cette cotisation est payable en une seule fois et n'est en aucun cas remboursable. **Le paiement se fait soit en cash à l'inscription à la salle, soit par versement bancaire.**

Les nouveaux inscrits en cours de saison paieront, en une seule fois, la cotisation au prorata du nombre de mois restant à courir et la licence.

Une réduction de 10 % est accordée pour trois pratiquants ou plus de la même famille habitant sous le même toit.

3. CERTIFICAT MEDICAL

La validité de l'assurance accompagnant la licence ne débute qu'après avoir rentré le certificat médical en trois exemplaires. Nous insistons sur votre responsabilité en cas de manquement pour la rentrée des documents à chaque renouvellement de licence.

4. PRISE DES PRESENCES

Pour contrôler si le nombre de cours requis pour présenter un examen est atteint, les présences sont prises à chaque cours par le moniteur.

5. RESPONSABILITE DU CLUB ET SURVEILLANCE DES PRATIQUANTS.

La surveillance des pratiquants n'est assurée que sur le tatami et pendant la durée des cours auxquels ils sont inscrits.

Le comité ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pratiquants en dehors de ces limites.

6. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES.

L'adhésion et/ou le paiement de la cotisation entraîne automatiquement de la part du pratiquant et/ou de ses parents l'acceptation de ce règlement d'ordre intérieur ainsi que des conditions générales de la police d'assurance de la Fédération Francophone de Judo et des assurances souscrites par l'Administration Communale de Nivelles en tant que propriétaire de la salle.

7. HYGIENE

La tenue sur le tatami répondra aux exigences de la propreté et de la décence. Le pratiquant portera courts les ongles des pieds et des mains. Il se lavera les mains et les pieds avant l'entraînement, son judogi sera propre, correct et réglementaire. Des sandales japonaises (zoories) ou toutes autres pantoufles sont obligatoires pour se rendre du vestiaire au tatami.

8. DISCIPLINE

Une attitude correcte est exigée sur et autour du tatami. S'abstenir de parler à haute voix et être attentif à toutes les explications du moniteur sont le reflet de la valeur mentale du pratiquant. Ces valeurs seront également respectées par les accompagnants et les spectateurs.

Tout manquement indigne d'un pratiquant concernant l'hygiène et la discipline pourra être sanctionné par l'exclusion de la leçon ou du Dojo.

9. PASSAGES DE GRADES.

Les dates des passages de grade seront communiquées en temps voulu.

10. ACCIDENT

Tout accident, même bénin, doit être signalé le jour même au moniteur qui remettra au pratiquant, à sa demande, une déclaration d'accident qui devra être remplie par un médecin et rentrée au club dans les plus brefs délais, sous peine de perdre toute couverture en matière d'assurance.

11. BOUTIQUE DU CLUB

Il est possible de se procurer au club, tout le matériel judo, à savoir : judogis, ceintures, zoories, écussons à coudre, autocollants **ainsi que T-shirt, Polo, Sweat-shirt, ... à l'effigie du club.**

12. DROIT A L'IMAGE

Toute inscription comme membre du club signifie l'acceptation d'être photographié, filmé dans le cadre des activités sportives au sein du club et que son image puisse être utilisée à des fins de promotion du club en dehors de toute utilisation marketing.

13. LES MEMBRES DU COMITE.

Pour tout contact, veuillez-vous adresser soit, aux heures des cours à la salle soit par téléphone ou sur notre site:

<http://www.judonivelles.be>

THAYSE Claude	Président	0478/28.93.28
MANQUOY Willy	Prés. d'Honneur	067/21.50.40
SEMES Patrick	Secrétaire	071/84.01.10
MUNAUT Jean François	Trésorier	067/78.03.83
GIGOT Fernand	Directeur technique	067/22.00.09
DALLONS Sophie	Monitrice	0479/29.71.59
DEWEL Martine	Assistante	0496/67.39.97
DESMET Francis	Membre	0477/26.65.73
DESMET José	Membre	0476/56.90.12
VINX Renaud	Assistant	0472/22.59.45
WINKEL Brigitte	Membre	0468/45.48.28



Avec le soutien de la
Province du Brabant
Wallon

